

## Compte administratif – Budget régional – Exercice 2025

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

*L'exercice 2025 marque un net renversement de tendance pour la Région Nouvelle-Aquitaine, dont l'exécution budgétaire surpasse la trajectoire initiale des Orientations Budgétaires. La collectivité consolide simultanément ses principaux ratios financiers en améliorant son épargne (brute et nette), en réduisant son recours à l'emprunt et en reconstituant son fonds de roulement.*

*Le CESER relève favorablement cette amélioration mais souligne qu'elle s'appuie en partie sur des recettes ponctuelles et sur un niveau d'investissement inférieur à celui de l'exercice précédent. Il attire également l'attention sur une trésorerie qui demeure tendue, le cumul de la trésorerie et du fonds de roulement ne couvrant qu'environ 16 jours de dépenses de fonctionnement. Dans un contexte marqué par le gel des fractions de TVA, la diminution des dotations de l'État et l'incertitude sur certaines ressources, il estime nécessaire de poursuivre les efforts de consolidation de l'épargne et de maîtrise de l'endettement afin de préserver durablement les marges de manœuvre financières de la collectivité.*

*Concernant les politiques régionales, le CESER souligne :*

- Développement économique et emploi : une exécution budgétaire de qualité et conforme aux orientations régionales, mais une baisse des moyens dans certains secteurs, notamment l'économie sociale et solidaire, qui suscite des inquiétudes quant à la capacité de réponse aux besoins des acteurs.*
- Jeunesse : le maintien d'un effort important en faveur de la formation et de l'apprentissage, accompagné toutefois d'interrogations sur les faibles taux de réalisation de certains dispositifs d'orientation, d'insertion et d'accompagnement des jeunes.*
- Aménagement du territoire : la poursuite des investissements en faveur des mobilités et des transports, qui demeurent une priorité régionale, dans un contexte où les enjeux de financement à long terme et certains retards de réalisation appellent une vigilance particulière.*
- Transition énergétique et écologique : des taux de réalisation élevés qui traduisent la montée en puissance des actions engagées. Le CESER encourage le renforcement de la démarche de budget vert afin d'éclairer davantage les choix budgétaires au regard des objectifs de transition.*
- Administration générale : une gestion financière prudente, marquée par une hausse des charges financières et des provisions destinées à anticiper les risques futurs, mais qui réduit les marges de manœuvre budgétaires de la collectivité.*

*Le CESER considère ainsi que l'exercice 2025 traduit une amélioration réelle de la situation financière régionale. Il appelle néanmoins à maintenir une vigilance forte sur la soutenabilité des ressources, la consolidation de l'épargne, la maîtrise de l'endettement et la capacité de la Région à poursuivre ses investissements et ses politiques d'intervention dans un contexte budgétaire durablement contraint.*

## Introduction

### Rétrospective de l'année 2025 : Prévisionnel, budget, ajustements et résultats

		BP 2025	BS 2025	DM 2025	BP+BS+DM 2025	CA 2025
	Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	408,83	-4,64	2,54	406,73	417,3
	Recettes réelles de fonctionnement	2517,57	111,47	21,78	2650,82	2588,7
<b>+</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2926,4</b>	<b>106,83</b>	<b>24,32</b>	<b>3057,55</b>	<b>3006</b>
	EMPRUNT	412,65	-71,69	-24,55	316,41	280
	<b>TOTAL +</b>	<b>3339,05</b>			<b>3373,96</b>	<b>3286</b>
	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	938,38	16,94		955,32	855,5
	Dépenses réelles de fonctionnement (hors dette)	2134,05	18,2		2152,25	2212
<b>-</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>3072,43</b>	<b>35,14</b>	<b>0</b>	<b>3107,57</b>	<b>3067,5</b>
	DETTE et autres opérations financières	180				177,4
	<b>TOTAL -</b>	<b>3252,43</b>			<b>3107,57</b>	<b>3244,9</b>
	<b>RESULTAT</b>					41,1
	<b>RESULTATS 2024 + ANTERIEURS</b>					143,8

Les recettes de fonctionnement progressent légèrement par rapport aux prévisions, tandis que les recettes d'investissement demeurent globalement conformes aux attentes. Cette situation, conjuguée à une maîtrise des dépenses, permet de réduire le recours à l'emprunt par rapport aux prévisions initiales et contribue à préserver les équilibres financiers de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées et très proches du niveau budgété. Les dépenses d'investissement affichent une moindre exécution traduisant un rythme de réalisation des opérations inférieur aux prévisions. Cette situation contribue à limiter le volume global des dépenses et à dégager un résultat de clôture positif.

En 2025, la Région a ainsi maintenu un niveau élevé d'intervention tout en préservant ses équilibres financiers. Le CESER relève favorablement la maîtrise des charges de fonctionnement et la capacité de la collectivité à ajuster ses besoins de financement. Il souligne toutefois que la baisse du recours à l'emprunt et le décalage de certains investissements devront être appréciés au regard de la réalisation effective des projets et des besoins de financement futurs, dans un contexte où les ressources des collectivités demeurent soumises à des incertitudes persistantes.

## I. Les grands équilibres

\*SPIIT retraité

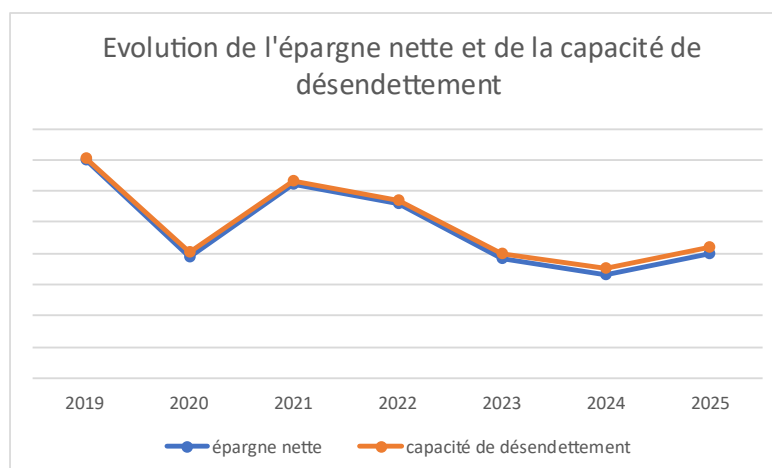
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	CA 2025*
recettes de fonctionnement	2478 M€	2243,3 M€	2387,7 M€	2443,9 M€	2505,3 M€	2557,1 M€	2588,7 M€
dépenses de fonctionnement	1999,9 M€	1912,4 M€	1915,1 M€	1988 M€	2140,9 M€	2205,11 M€	2212 M€
recettes propres d'investissement	190,5 M€	202,5 M€	224,4 M€	236,7 M€	280,5 M€	340,1 M€	417,2 M€
dépenses d'investissement	702,4 M€	977,6 M€	1039,2 M€	914,7 M€	953,8 M€	983,9 M€	855,5 M€
<i>hors gestion active de la dette et annuité de dette</i>							
épargne brute	478,1 M€	331 M€	473 M€	456 M€	364,4 M€	352 M€	376,7 M€
épargne nette	348,4 M€	195,1 M€	309,9 M€	278,8 M€	190,1 M€	166,5 M€	199,3 M€
emprunts nouveaux	150 M€	456 M€	385 M€	340 M€	491 M€	415 M€	280,00%
Intérêts de la dette	NC	NC	NC	43,2 M€	61,2 M€	74,1 M€	77,7 M€
Taux d'intérêt apparent**	NC	NC	NC	1,53%	1,97%	2,20%	2,24%
remboursement capital dette	129,7 M€	135,8 M€	162,6 M€	177,1 M€	174,3 M€	185,5 M€	177,4 M€
encours de la dette	2,1 Mds€	2,42 Mds€	2,66 Mds€	2,83 Mds€	3,1 Mds €	3,37 Mds€	3,46 Mds€
taux d'endettement	85%	108%	111%	116%	126%	132%	134%
capacité de désendettement	4,4 années	7,3 années	5,6 années	6,2 années	8,6 années	9,6 années	9,2 années

\*\*Taux d'intérêt apparent = Encours de la dette / Intérêts de la dette × 100

Après une progression des dépenses de 5,1 % en 2024, l'exercice 2025 marque une inflexion notable avec une diminution des dépenses totales de 5,5 %, principalement liée au recul des dépenses d'investissement. À l'inverse, les recettes hors emprunt continuent d'augmenter, mais à un rythme plus modéré (+1,4 %), en cohérence avec un taux d'inflation de 0,9 % en 2025. Cette évolution contraste avec celle observée l'année précédente et contribue à l'amélioration des principaux équilibres financiers de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement demeurent globalement maîtrisées (+0,3 %), tandis que les recettes de fonctionnement progressent de 1,3 %. Cette dynamique permet une amélioration de l'épargne brute (+7,0 %) et de l'épargne nette (+19,7 %), renforçant ainsi les capacités d'autofinancement de la Région.

Le recours à l'emprunt est sensiblement réduit, passant de 415 M€ en 2024 à 280 M€ en 2025 (-32,5 %). Cette évolution traduit un besoin de financement moindre, résultant à la fois du renforcement de l'épargne et d'un niveau d'investissement inférieur à celui de l'exercice précédent. Le résultat de clôture progresse ainsi de 41 M€ pour atteindre 143,8 M€.



**Le CESER relève favorablement cet assainissement des équilibres financiers dans un contexte pourtant marqué par des contraintes importantes sur les ressources régionales, notamment la baisse des dotations de l'État et le gel des fractions de TVA. Il souligne la capacité de la Région à préserver ses priorités d'intervention.**

**Toutefois, l'encours de dette continue de progresser et atteint 3,48 Mds € à la fin de l'exercice. Le CESER note néanmoins avec satisfaction l'amélioration de la capacité de désendettement, qui passe de 9,6 à 9,2 années grâce au renforcement de l'épargne brute. Si cette évolution est encourageante, cet indicateur demeure à un niveau élevé et appelle le Conseil régional à maintenir une vigilance particulière.**

**Le CESER l'invite ainsi à poursuivre ses efforts de bonne gestion, notamment par la consolidation de l'épargne, afin de contenir durablement l'endettement tout en préservant la capacité financière nécessaire à la mise en œuvre des politiques régionales.**

## 1- Les ressources régionales

### Les recettes d'investissement : une baisse apparente à relativiser

En 2025, les recettes d'investissement hors emprunt de la Région Nouvelle-Aquitaine s'établissent à 283,4 M€, contre 340,1 M€ en 2024, soit une diminution de 16,7 %. Cette évolution s'explique principalement par la disparition des recettes liées à la clôture de la programmation européenne FEDER 2014-2020, qui avaient atteint un niveau particulièrement élevé en 2024.

Cette lecture doit toutefois être nuancée. Le droit d'entrée versé par la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports (SPIIT), correspondant à 133,9 M€ en 2025, a été comptabilisé en section de fonctionnement à la demande de la Paierie régionale alors qu'il constitue, par sa nature, une recette liée à des opérations d'investissement. En neutralisant cet effet comptable, les recettes propres d'investissement progressent de 408,4 M€ à 417,2 M€, soit une hausse de 2,2 %.

L'année 2025 marque ainsi la transition entre deux cycles de programmation européenne. Les recettes liées au FEDER 2014-2020 disparaissent logiquement après avoir représenté 97,4 M€ en 2024. Dans le même temps, la programmation 2021-2027 poursuit sa montée en puissance avec 56,6 M€ de recettes, contre 25,6 M€ l'année précédente.

Par ailleurs, plusieurs postes enregistrent une progression significative. Les versements sur subventions d'équipement atteignent 30 M€ (+13,2 M€), notamment sous l'effet de régularisations liées au projet Poitiers-Limoges et à la récupération d'avances consenties à la société GPSO. Les avances remboursables progressent également pour atteindre 25,3 M€ (+23 %).

**Le CESER observe ainsi que la baisse des recettes d'investissement résulte principalement d'effets comptables et de calendrier. Une fois ces éléments neutralisés, les ressources propres d'investissement demeurent globalement stables et témoignent de la capacité de la Région à mobiliser des financements pour soutenir ses politiques d'investissement.**

### Les recettes de fonctionnement : une progression modérée dans un contexte de fortes contraintes

Les recettes de fonctionnement atteignent 2 722,6 M€ en 2025. Toutefois, ce montant intègre le droit d'entrée de la SPIIT comptabilisé en fonctionnement pour 133,9 M€. En neutralisant cet élément exceptionnel, les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 588,7 M€, contre 2 557,1 M€ en 2024, soit une progression limitée à 1,2 %.

Cette évolution intervient dans un contexte marqué par une forte pression sur les ressources régionales. La fiscalité directe demeure la première source de financement de la collectivité avec 1 444,1 M€ de recettes. Néanmoins, les fractions de TVA, qui constituent désormais l'essentiel de cette fiscalité, n'ont enregistré aucune progression en 2025 en raison du gel décidé par l'État. Le CESER relève que cette situation confirme la dépendance croissante des Régions à des ressources dont elles ne maîtrisent ni l'assiette ni l'évolution.

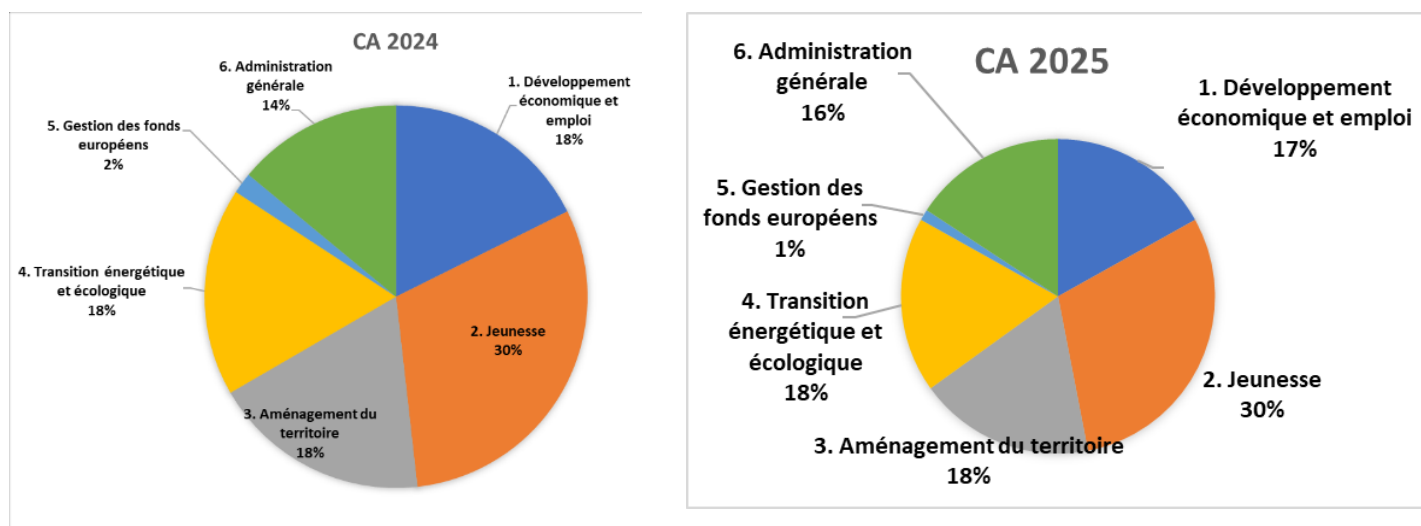
Dans ce contexte, la principale dynamique fiscale provient des cartes grises, dont le produit atteint 250,3 M€, en hausse de 37,5 M€ (+18 %) par rapport à 2024. Cette augmentation résulte principalement de la hausse du tarif du cheval fiscal et de la fin de certaines exonérations. **Si cette évolution a permis de compenser partiellement la stagnation d'autres recettes fiscales, elle repose essentiellement sur des décisions tarifaires dont les effets pourraient être limités dans le temps.**

Parallèlement, les dotations de l'État poursuivent leur diminution et s'établissent à 102,2 M€, contre 124 M€ en 2024 (-17,6 %). Cette baisse résulte principalement de la réduction prévue de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui diminue de plus de 40 % sur un an. **Le CESER constate que cette évolution s'inscrit dans une tendance durable d'érosion des dotations de l'État aux Régions.**

**Enfin, l'exercice 2025 bénéficie de plusieurs recettes exceptionnelles ou non pérennes. Outre le droit d'entrée de la SPIIT, les versements du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) progressent de 23,7 M€ par rapport à 2024. Le CESER souligne que ces recettes contribuent significativement à l'équilibre budgétaire de l'exercice mais ne constituent pas des ressources structurelles. Leur poids croissant invite à la vigilance quant au maintien des recettes régionales à moyen terme.**

## 2- Vision d'ensemble des dépenses - évolution

### Dépenses de fonctionnement par piliers

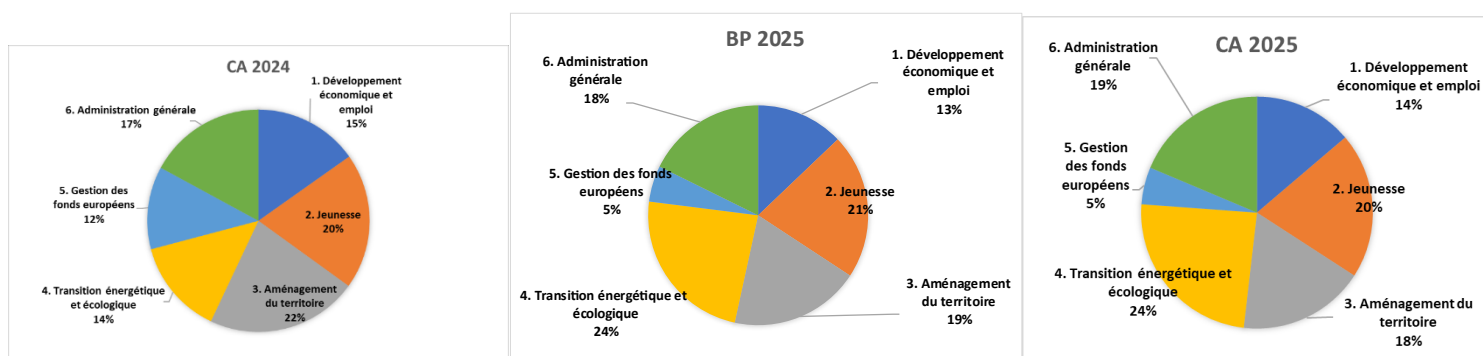


Avec un montant de près de 2,2 Md€, les dépenses de fonctionnement restent majoritairement orientées vers l'action publique, dont 72,4 % sont constituées de dépenses d'intervention, soit environ 1,60 Md€ :

Extrait du rapport de présentation du CA 2025 du Conseil régional

en M€	Total Réalisations 2024	CA 2025				
		Total Prévisions	Total Réalisations	écart vs CA 2024	% écart vs CA 2024	% réalisations 2025
Action économique	115,7	121,8	121,6	5,9	5%	100%
Aménagement des territoires	11,3	11,1	10,4	-1,0	-8%	93%
Culture, sports et loisirs	77,9	75,7	72,9	-5,1	-7%	96%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	572,4	555,1	552,6	-19,8	-3%	100%
Environnement	29,1	27,1	27,1	-2,1	-7%	100%
Fonds européens + actions interrégionales	43,6	35,7	29,2	-14,4	-33%	82%
Santé et action sociale	3,2	3,4	3,2	0,1	2%	94%
Transports	775,4	794,5	784,8	9,3	1%	99%
<b>Politiques d'interventions</b>	<b>1 628,7</b>	<b>1 624,5</b>	<b>1 601,6</b>	<b>-27,1</b>	<b>-2%</b>	<b>99%</b>

### Dépenses d'investissement (cf. dépenses par piliers)



En 2025, les dépenses d'investissement de la Région s'établissent à 855,5 M€ (hors dette), en diminution de 18,1 % par rapport à 2024. Malgré ce recul, lié en partie à l'achèvement de la programmation européenne 2014-2020, le niveau d'investissement demeure élevé et témoigne de la poursuite des priorités régionales.

### 3- Amélioration des principaux indicateurs d'épargne

Tenant compte du retraitement SPIIT, l'épargne brute 2025 s'établit à 376,7 M€, contre 352 M€ en 2024, soit une progression de 7,0 %. Cette amélioration résulte d'une évolution des recettes de fonctionnement (+1,2 %) légèrement supérieure à celle des dépenses (+0,3 %). Le taux d'épargne brute progresse ainsi de 13,8 % à 14,6 %, traduisant un redressement de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

L'épargne nette (après remboursement du capital de la dette) atteint 199,3 M€, contre 166,5 M€ en 2024, soit une hausse de 19,7 %. Cette progression s'explique à la fois par l'amélioration de l'épargne brute et par la légère diminution du remboursement annuel du capital de la dette (-4,3 %).

**Le CESER relève favorablement cette évolution qui permet de renforcer l'autofinancement des investissements et de réduire le besoin de financement de la Région. Cette amélioration contribue également à la diminution du recours à l'emprunt, passé de 415 M€ en 2024 à 280 M€ en 2025, ainsi qu'au redressement de la capacité de désendettement, qui s'établit à 9,2 années contre 9,6 années un an plus tôt.**

**Toutefois, le CESER considère que cette amélioration doit être consolidée dans la durée. Elle intervient dans un contexte marqué par la stagnation des fractions de TVA, la diminution des concours financiers de l'État et la contribution de recettes ponctuelles, notamment le droit d'entrée de la SPIIT, dans un environnement également caractérisé par la forte incertitude et la grande variabilité des versements du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).**

**La préservation d'un niveau d'épargne suffisant demeure ainsi une condition essentielle pour garantir la capacité de la Région à financer durablement ses investissements et à maîtriser l'évolution de son endettement.**

**Le CESER considère dès lors que la consolidation durable de l'épargne régionale demeure un enjeu majeur pour préserver la soutenabilité de la trajectoire financière de la collectivité.**

## 4- Une trésorerie plus tendue malgré l'amélioration du résultat de clôture

En 2025, le solde moyen de trésorerie de la Région s'établit à 93,4 M€, contre 151 M€ en 2024. Cette diminution traduit un contexte de gestion plus contraint des flux financiers, marqué notamment par la poursuite d'un niveau élevé d'investissement et par les décalages de calendrier entre encaissements et décaissements.

Le CESER observe ainsi que, malgré l'amélioration des principaux équilibres financiers de la collectivité, la trésorerie disponible au quotidien demeure sous pression. Cette évolution invite à maintenir une gestion attentive des flux de trésorerie afin de préserver la capacité de la Région à faire face à ses engagements dans des conditions financières satisfaisantes.

Dans le même temps, le résultat de clôture progresse de 41 M€ pour atteindre 143,8 M€, permettant de renforcer le fonds de roulement de la collectivité. Cette amélioration résulte notamment d'un niveau de recettes supérieur aux prévisions et d'une exécution des dépenses légèrement inférieure aux montants anticipés.

Le cumul de la ligne de trésorerie et du fonds de roulement ne couvre que 16 jours de dépenses de fonctionnement. Ce niveau, structurellement bas, expose la collectivité à un risque de liquidité. Face aux annulations de recettes prévues au Budget Supplémentaire 2026 (BS26), cette marge s'affaiblit, réduisant le coussin de sécurité à un seuil qui fragilise la capacité à absorber les décalages de trésorerie quotidiens.

La situation de trésorerie contraint la Région à mettre en place des lignes de crédit de trésorerie à hauteur de 250 M€.

**Le CESER relève donc une situation contrastée : d'un côté, les équilibres budgétaires et la capacité d'autofinancement se redressent ; de l'autre, le niveau moyen de trésorerie demeure inférieur à celui observé en 2024. Cette situation ne présente pas de risque particulier à court terme, mais elle justifie de poursuivre les efforts engagés pour consolider durablement les marges de manœuvre financières de la Région.**

## 5- Emprunts nouveaux, encours de la dette et profil de la dette

Les emprunts nouveaux mobilisés par la Région s'élèvent à 280 M€ en 2025, contre 415 M€ en 2024, soit une diminution de 32,5 %. Cette baisse significative traduit l'amélioration des équilibres financiers de la collectivité. Le besoin de financement est ramené à 239 M€, contre 469 M€ l'année précédente, sous l'effet conjugué de la progression de l'épargne nette et de la diminution des dépenses d'investissement.

L'encours de la dette atteint 3,476 Md€ à la fin de l'exercice 2025, en hausse de 3,0 % par rapport à 2024. La dette régionale continue donc de progresser, mais à un rythme nettement plus modéré que l'année précédente (+7,3 % en 2024). Cette évolution témoigne d'un infléchissement de la dynamique d'endettement, sans toutefois marquer encore une stabilisation de l'encours.

Le CESER relève favorablement la réduction du recours à l'emprunt observée en 2025. Celle-ci traduit une amélioration de la capacité de la Région à financer ses investissements par ses ressources propres et son autofinancement. Cette évolution s'inscrit dans la trajectoire de désendettement engagée par la collectivité.

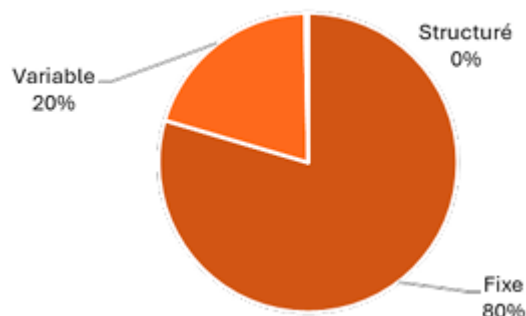
Financements mobilisés en 2025 (en millions d'euros)

Financement	Date	Montant	Maturité	Conditions financières
Obligataire	Février	10 M€	4 ans	Euribor 3M + 0,50%
Obligataire	Février	15 M€	11 ans	3,39%
Obligataire	Février	10 M€	11 ans	3,29%
Bancaire	Mars	25 M€	20 ans	Euribor 12M - 0,05%
Obligataire	Juin	10 M€	6 ans	Euribor 3M + 0,50%
Obligataire	Juin	10 M€	3 ans	Euribor 3M + 0,35%
Bancaire	Juillet	25 M€	20 ans	3,49%
Bancaire	Juillet	14 M€	20 ans	Euribor 12 M + 0,76%
Bancaire	Juillet	15 M€	20 ans	3,50%
Bancaire	Juillet	10 M€	20 ans	Euribor 12 M + 0,76%
Bancaire	Juillet	16 M€	20 ans	Euribor 3M +0,85%
BEI	Décembre	70 M€	20 ans	3,51%
BEI	Décembre	50 M€	20 ans	Euribor 3M +0,505%
<b>Total</b>		<b>280 M€</b>		

Extrait du rapport de présentation du CA 2024 du Conseil régional

## Le profil de la dette

La structure de la dette régionale demeure globalement sécurisée. La Région poursuit sa stratégie de maîtrise des risques financiers avec une très large majorité de l'encours constituée d'emprunts à taux fixes ou à taux sécurisés. Le taux moyen de la dette reste contenu à 2,2 %, malgré un environnement financier demeurant plus contraint qu'au cours de la décennie précédente.



Extrait du rapport de présentation du CA 2025 du Conseil régional

**Le CESER souligne que cette gestion prudente de la dette contribue à limiter l'exposition de la collectivité aux fluctuations des marchés financiers. Le recours à des financements diversifiés, notamment obligataires, verts ou sociaux, participe également à la maîtrise du coût global de l'endettement.**

### Des charges financières toujours élevées mais en voie de stabilisation

Les intérêts de la dette atteignent 77,7 M€ en 2025, contre 74,1 M€ en 2024, soit une hausse de 4,9 %. Cette progression demeure significative mais apparaît nettement moins marquée que celle constatée en 2024 (+21,1 %). Elle traduit les effets persistants de la remontée des taux d'intérêt observée ces dernières années sur les nouveaux emprunts et sur une partie de l'encours existant.

**Le CESER note que le poids des charges financières continue de peser sur les marges de manœuvre budgétaires de la collectivité. Toutefois, la modération de leur progression constitue un signal plus favorable que celui observé lors de l'exercice précédent.**

### Taux d'Endettement et Capacité de Désendettement<sup>1</sup>

Après retraitement de la SPIIT, le taux d'endettement atteint 134,3 % en 2025, contre 131,9 % en 2024. Cette progression rappelle que le niveau de dette demeure élevé au regard des recettes de fonctionnement de la collectivité.

En revanche, la capacité de désendettement s'améliore et s'établit à 9,2 années, contre 9,6 années en 2024. Cette évolution résulte directement du renforcement de l'épargne brute et constitue un indicateur encourageant de la trajectoire financière régionale. Bien que ce ratio demeure supérieur à l'objectif de long terme de la collectivité et proche du seuil de vigilance communément retenu, son amélioration marque une rupture avec la dégradation observée ces dernières années.

**Le CESER considère que cette évolution positive devra être confirmée dans la durée. La poursuite du redressement de l'épargne et la maîtrise du recours à l'emprunt demeurent des conditions essentielles pour stabiliser l'endettement régional et préserver les capacités futures d'investissement.**

## 6- Le comparatif avec le prévisionnel des Orientations Budgétaires<sup>2</sup>

Le compte administratif 2025 fait apparaître une exécution budgétaire globalement plus favorable que celle anticipée lors des Orientations budgétaires 2025.

- L'épargne brute, projetée à 369,6 M€, atteint finalement 376,7 M€, soit un niveau supérieur de 7,1 M€ aux prévisions. Cette amélioration résulte d'un niveau de recettes plus élevé qu'attendu et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le taux d'épargne brute s'établit ainsi à 14,6 %, contre 14,2 % anticipés.
- L'épargne nette suit la même tendance et s'élève à 199,3 M€, contre 190,6 M€ prévus. Cette progression renforce les capacités d'autofinancement de la collectivité et contribue à améliorer ses équilibres financiers.

<sup>1</sup> Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute

<sup>2</sup> Cf. Annexe 1 : Trajectoire financière des OB et Annexe 2 : Tableau du rapport de présentation

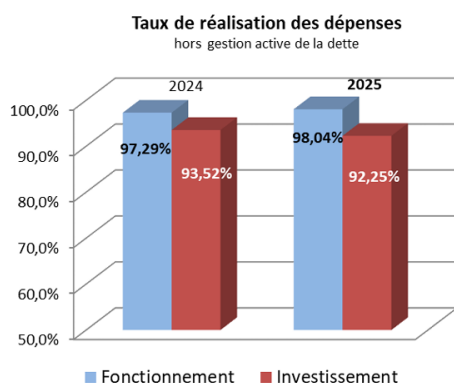
- En investissement, les dépenses hors dette s'établissent à 855,5 M€, soit un niveau légèrement inférieur aux prévisions (863,6 M€). Cette sous-exécution limitée témoigne d'une réalisation globalement conforme aux objectifs fixés par la collectivité.
- Ces évolutions permettent de réduire significativement le besoin de financement. Alors que les orientations budgétaires anticipaient un besoin d'emprunt de 463,1 M€, celui-ci est finalement ramené à 239 M€. En conséquence, les emprunts nouveaux mobilisés atteignent 280 M€, contre 463,1 M€ initialement envisagés.
- L'encours de dette s'établit à 3,46 Md€, soit un niveau inférieur aux prévisions (3,61 Md€), tandis que la capacité de désendettement s'améliore et atteint 9,2 années, contre 9,8 années anticipées lors des orientations budgétaires.

**Le CESER relève favorablement ces résultats, qui traduisent une amélioration des principaux indicateurs financiers par rapport aux hypothèses retenues en début d'exercice. La progression de l'épargne, la réduction du besoin de financement et le moindre recours à l'emprunt témoignent d'une exécution budgétaire plus favorable qu'attendu.**

**Le CESER rappelle toutefois que cette amélioration s'inscrit dans un contexte où certaines recettes présentent un caractère exceptionnel ou non pérenne, ce qui justifie de poursuivre les efforts de consolidation des équilibres financiers régionaux.**

## II. Les dépenses par pilier, en investissement et en fonctionnement

### Les taux de réalisation



Extrait du rapport de présentation du CA 2025 du Conseil régional

Le montant des réalisations de dépenses totales réalisées s'élève à 3,25 Mds€, dont 2,212 Mds€ au titre de la section de fonctionnement et 1 032,98 M€ au titre de l'investissement.

### PILIER 1. Développement économique et emploi

#### Une exécution budgétaire reflétant l'effort d'optimisation des ressources régionales

Le CESER salue la qualité de l'exécution du budget avec plus de 95% de réalisation, un taux important à souligner qui démontre une bonne gestion des finances régionales malgré les aléas et les contraintes subies par la collectivité. Il observe cependant que les budgets de fonctionnement et d'investissement pour le pilier 1 sont moindres en 2025 qu'en 2024 : malgré un taux de réalisation particulièrement haut, cette baisse de moyens traduit donc des investissements également moins importants en volume financier, correspondant à l'effort de rigueur annoncé dans les orientations budgétaires précédemment présentées.

À ce titre, le CESER souligne le bon calibrage du budget, dont l'exécution est conforme aux orientations fixées. Il relève également que les principaux axes de réalisation concernent des champs d'action publique régionaux bien identifiés, pour lesquels la maîtrise budgétaire a été facilitée, peut-être au détriment d'autres domaines tout aussi importants mais ne relevant pas (encore) des compétences traditionnelles de la Région.

#### Economie Sociale et Solidaire

Les dépenses réalisées en faveur de l'économie sociale et solidaire affichent un taux de réalisation de 100 % en 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement. Au-delà de la performance, le CESER considère qu'elle traduit une tension manifeste au regard des besoins, avec une baisse des dépenses

réalisées de - 22,9 %, essentiellement due à la contraction des dépenses d'investissement (- 55%, à 1,62 M€ en comparaison de 3,61 M€ en 2024). Les dépenses réalisées en fonctionnement n'ont diminué « que » de - 2,5 %, suivant en cela la baisse des crédits disponibles (-2,7 %). Ce constat incite le CESER à exprimer ses craintes quant à la fragilisation de l'écosystème ESS en région et à un appel au Conseil régional pour un réajustement de son effort en direction de ce secteur.

### **La formation professionnelle demeure un pilier majeur de l'action régionale**

Le CESER relève que le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage demeure l'un des principaux domaines d'intervention de la Région. Les dépenses de fonctionnement y progressent, hors opérations exceptionnelles liées au remboursement du premier PRIC, traduisant le maintien d'un effort régional significatif en faveur de la qualification des publics malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint. À l'inverse, les dépenses d'investissement consacrées à ce secteur enregistrent une diminution marquée par rapport à 2024.

Dans ce contexte, le CESER recommande que la Région préserve autant que possible les moyens consacrés aux publics les plus fragiles, notamment pour les formations de socle, les actions de remise à niveau et les parcours de premier niveau de qualification. Il estime que ces publics ne doivent pas constituer une variable d'ajustement face aux contraintes budgétaires. Par ailleurs, l'assemblée s'inquiète du faible taux de réalisation de l'axe « Formation professionnelle continue » en investissement, qui plafonne à 41,45 %. Elle s'interroge sur ce résultat et souhaiterait notamment connaître les raisons du rejet de l'appel de fonds par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'ingénierie de formation et des offres d'accompagnement innovantes (PIA), qui fait pourtant classiquement l'objet d'accords. Face à ces constats, le CESER demande qu'une analyse détaillée des taux de réalisation par dispositif soit réalisée, accompagnée d'une étude d'impact prospective des réductions de crédits envisagées. Cette analyse devrait notamment mesurer les effets attendus selon les catégories de publics, les territoires concernés, le nombre de places financées ainsi que les types de formations proposés, afin d'éclairer les arbitrages budgétaires. Enfin, le CESER invite la Région et ses partenaires à engager une réflexion sur l'adaptation et l'articulation des parcours de formation, dans l'objectif d'optimiser l'utilisation de ressources devenues plus rares tout en préservant la qualité, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre.

## **PILIER 2. Jeunesse**

### **Des interrogations persistantes sur l'exécution de certains dispositifs d'accompagnement**

Le CESER observe par ailleurs que les taux de réalisation relativement faibles constatés sur plusieurs dispositifs confirment les préoccupations déjà exprimées concernant les retards de paiement et les difficultés de mise en œuvre. Il relève notamment des niveaux de consommation particulièrement bas sur les actions d'orientation et d'accompagnement vers l'insertion (38,07 %) ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement des jeunes (autour de 25 %). Ces écarts interrogent à la fois le calibrage initial des crédits et les conditions opérationnelles de leur mobilisation par les acteurs de terrain.

Le CESER considère que ces sous-consommations récurrentes traduisent moins une absence de besoins qu'un pilotage perfectible des dispositifs, qu'il s'agisse des calendriers de marchés, de la complexité des procédures ou encore de la charge administrative imposée aux opérateurs. Il appelle à un dialogue approfondi avec la Région afin de mieux sécuriser l'exécution des crédits et de garantir leur pleine mobilisation au bénéfice des publics concernés. Le CESER souhaite que ces constats soient pleinement pris en compte lors des prochains débats budgétaires afin de garantir une mise en œuvre effective et cohérente des politiques régionales en faveur de l'insertion, de l'accompagnement des jeunes et de l'accès à l'emploi.

## **PILIER 3. Aménagement du territoire**

### **Mobilités et aménagement : des priorités réaffirmées en 2025**

Le CESER prend acte du compte administratif 2025, dont il apprécie la qualité du document de présentation : les principales évolutions enregistrées par rapport à l'exercice 2024 sont identifiées et explicitées, de même que les raisons expliquant les moindres niveaux de réalisation enregistrés sur certains secteurs.

Ce compte administratif témoigne de l'engagement régional renouvelé en faveur de l'aménagement du territoire et des mobilités. Le secteur des transports continue d'occuper une place centrale dans le budget régional : avec près de 785 M€, soit près de 9,3 M€ de plus qu'en 2024, il représente ainsi 49 % des dépenses d'intervention inscrites en section de fonctionnement. Il constitue également le premier secteur d'intervention en investissement : si les évolutions sont contrastées entre les piliers 3 et 4, les investissements ont globalement progressé de 15 % par rapport à 2024 (+ 42,7 M€).

S'il salue l'action régionale, le CESER s'interroge toutefois, au regard de contraintes budgétaires de plus en plus fortes, sur la capacité de la collectivité à maintenir voire à renforcer, dans une région aussi étendue, son engagement pour répondre aux enjeux de décarbonation des déplacements, mais aussi d'accès de toutes et tous aux mobilités. Face au constat assez largement partagé d'essoufflement du modèle actuel de financement des mobilités, le CESER renvoie plus largement aux éléments d'analyse et de préconisations formulés dans de précédents avis<sup>3</sup>, ainsi qu'au récent rapport *sur La mobilité en milieu rural – Des solutions pour se déplacer par monts et par vaux en Nouvelle-Aquitaine*, en cours d'édition. Il note par ailleurs que l'ouverture progressive à la concurrence des services TER est génératrice de coûts supplémentaires pour la collectivité, directs ou liés à la fragmentation du système ferroviaire (moindres économies d'échelle pour la maintenance ou l'achat de matériels par exemple).

Au-delà de ces observations globales, le CESER note, parmi les différentes évolutions constatées, la baisse de 13 M€ sur GPSO, pour lequel la contribution régionale a été réduite de moitié : Le CESER s'interroge sur les raisons expliquant cette réduction à 1/80ème, au lieu de 1/40ème, de la contribution régionale pour 2025.

Les taux de réalisation se maintiennent à des niveaux élevés, à l'exception notable :

- du foncier et de l'habitat (en fonctionnement), où les réalisations représentent seulement 72,5 % d'une enveloppe déjà limitée : dans le document de présentation, le Conseil régional évoque les retards pris dans certains programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH) ; il est également fait état d'un nombre de demandes moins élevé qu'attendu en 2025 : alors que les besoins restent importants, ce constat peut de prime abord surprendre, et mériterait ainsi des explications complémentaires ;
- sur l'aménagement numérique du territoire surtout, pour lequel les 10,5 M€ de crédits prévus n'ont été réalisés qu'à hauteur de 5,11 %. Le Conseil régional met en avant les retards dans le paiement des soldes de subvention à verser aux Syndicats mixtes départementaux et aux Départements, ainsi que l'arrêt des investissements sur le projet RINA (Réseau d'infrastructure numérique de la Nouvelle-Aquitaine) : Le CESER sera attentif à l'évolution de ce projet, qui semble suspendu à la validation de sa faisabilité économique et à la confirmation de la venue des partenaires de la Région (les Universités).

### **Des niveaux de réalisation des dépenses qui restent très élevés**

Avec un niveau de dépenses en baisse, l'exécution du budget 2025 se caractérise aussi par le maintien d'un taux de réalisation très élevé au regard des prévisions (96,1 %), en hausse pour les dépenses de fonctionnement (à 98,04 %) mais en baisse pour les dépenses d'investissement (à 92,25 %).

Dans le domaine des **politiques culturelles**, le montant total des dépenses réalisées en 2025 (économie culturelle et culture) a atteint 74,356 M€ soit une baisse de - 4,5 % au regard des dépenses réalisées. Cela représente une baisse relativement moins marquée que celle issue des prévisions des dépenses (- 5,7 %), ce qui s'explique notamment par une amélioration des taux de réalisation, aussi bien en fonctionnement (99,6 % contre 98,8 %) qu'en investissement (94,4 % contre 92,6 %). Comme l'année précédente, le CESER appelle l'attention sur le fait que les niveaux parfois très élevés des taux de réalisation observés, s'ils expriment un niveau d'exécution difficilement dépassable au vu du budget initial voté, peuvent aussi révéler des tensions entre les arbitrages opérés lors de l'élaboration du budget primitif et la réalité des besoins exprimés sur le terrain et éligibles aux politiques régionales. Ce peut être le cas dans certains domaines d'intervention (ex : manifestations culturelles, spectacle vivant, soutien aux lieux et aux équipes artistiques...).

Dans le domaine du **sport**, le montant des dépenses réalisées en 2025 a atteint 17,247 M€, soit une baisse notable en comparaison des dépenses réalisées en 2024 (-22,9 %). Cette baisse est principalement imputable à la baisse des dépenses d'investissement (-50,6 % à 6,993 M€), du fait des retards enregistrés dans certains marchés publics intéressant les travaux dans les CREPS, ce qui se traduit par un net recul du taux de réalisation des dépenses d'investissement (84,3 % au lieu de 99,8 %). Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement reste élevé et comparable à l'exercice antérieur (96,2 % contre 96,1 %).

En matière de **santé**, le volume des dépenses réalisées a atteint 123,518 M€, avec un taux de réalisation de 99,6 % (100 % en dépenses de fonctionnement et 92,3 % en investissement). Au regard de l'année antérieure, ces dépenses ont légèrement augmenté notamment du fait d'une hausse des crédits et des dépenses réalisées en investissement.

Les dépenses réalisées en faveur des **associations et de la solidarité** ont atteint 3,89 M€ en 2025, en très légère progression en comparaison de l'exercice antérieur (+ 1 %) et ce malgré une réduction des crédits prévus (-3,7 %). L'amélioration du taux de réalisation (92,6 % contre 88,3 %, dont 94,1 % en fonctionnement,

<sup>3</sup> Voir notamment l'avis sur la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine à la conférence Ambition France Transports – Financer l'avenir des Mobilités (juin 2025) ou encore l'avis sur l'instauration du Versement Mobilité Régional et Rural (octobre 2025).

en hausse de près de 6 points mais en baisse en investissement à 86%) a permis d'amortir et de compenser la baisse enregistrée des dépenses prévisionnelles.

De manière générale et dans un contexte budgétaire défavorable, le CESER considère que la bonne réalisation des dépenses sur l'année 2025 a permis d'atténuer ne serait-ce que marginalement les effets de contraction budgétaire dans certaines politiques d'intervention. Toutefois, elle estime que la performance apparente de certains taux de réalisation, frôlant ou atteignant 100 %, masque en réalité une sévère tension entre les crédits disponibles et la réalité des besoins. Il exprime plus globalement son inquiétude sur les impacts cumulatifs de réduction des budgets publics dans le soutien apporté à de multiples acteurs et projets en région, en particulier de ceux relevant de domaines de compétences partagées tels que la culture, le sport ou la vie associative.

#### **PILIER 4. Transition énergétique et écologique**

Le CESER note avec intérêt les très bons taux de réalisation en investissement et en fonctionnement sur l'exercice 2025 sur ce pilier.

Le CESER prend note de l'annexe réglementaire sur la démarche de Budget vert. Il sera particulièrement attentif en décembre prochain, lors de la présentation du *Rapport annuel sur le Budget régional vert et responsable* du Conseil régional, au déploiement de la démarche sur les différents axes. Cet outil particulièrement pertinent devra être renforcé et systématiquement utilisé à l'avenir pour guider les choix budgétaires en cohérence avec les objectifs de transition écologique.

#### **PILIER 6. Administration générale**

L'augmentation des dépenses de fonctionnement du pilier 6 Administration Générale est principalement portée par la hausse marquée des charges financières de la collectivité, qui s'élèvent à près de 130 M€ en 2025 contre environ 98 M€ en 2024. Cette progression est alimentée par des intérêts de la dette qui demeurent élevés, mais surtout par le doublement des « autres charges financières » (+103 %). Ce poste intègre notamment un effort accru de dotation aux provisions destiné à anticiper et couvrir les risques financiers futurs de la collectivité. Bien qu'essentiel pour la prudence budgétaire, ce provisionnement pèse directement sur les dépenses de fonctionnement et réduit d'autant les marges de manœuvre de la Région.

### **III. L'impact des stocks d'AP/AE sur le Budget 2025 et suivants**

#### **Une dynamique d'engagements orientée vers la consolidation des programmes en cours**

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) ont un impact direct sur la structure et la répartition du budget 2026 et des exercices suivants de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elles traduisent les engagements pluriannuels pris par la collectivité et conditionnent les marges de manœuvre futures en matière d'investissement et d'intervention.

Au 31 décembre 2025, le stock d'autorisations de programme (AP) s'établit à 4 315 M€, en légère diminution de -0,28 % par rapport au début de l'exercice, soit une baisse limitée de 12 M€. Cette quasi-stabilité témoigne de la poursuite des grands programmes d'investissement régionaux, notamment dans les domaines des mobilités, des lycées et de la transition écologique, tout en maintenant un niveau élevé d'engagements pluriannuels. Au cours de l'année, 1 035 M€ d'AP ont été votés et 907 M€ ont fait l'objet d'affectations nouvelles, permettant d'accompagner la mise en œuvre des priorités régionales.

Le stock d'autorisations d'engagement (AE) s'élève quant à lui à 2 576 M€, en recul de - 4,49 % par rapport au 1er janvier 2025, soit une diminution de 121 M€. Cette évolution résulte d'un rythme de mandatement soutenu sur les engagements antérieurs, avec 1 574 M€ de crédits de paiement exécutés sur l'exercice, représentant 52 % du stock antérieur. Elle traduit également la volonté de la Région de maîtriser la progression de ses engagements futurs dans un contexte marqué par des contraintes accrues sur les ressources régionales.

Au total, le stock global d'AP et d'AE atteint 6 891 M€ à la clôture de l'exercice 2025, en baisse de - 1,89 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution confirme l'entrée dans une phase de consolidation des engagements pluriannuels. La Région poursuit l'exécution des opérations déjà engagées tout en veillant à préserver ses équilibres financiers, conformément à la stratégie de maîtrise du besoin de financement et de désendettement engagée depuis plusieurs exercices.



---

Proposition de la Commission A « Finances régionales »  
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »  
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »  
Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »  
Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »  
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »  
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Compte administratif – Budget régional – Exercice 2025 »

**166 votants**  
**166 pour**

**Adopté à l'unanimité**

**Yves JEAN**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

**ANNEXE 1 : Trajectoire budgétaire intégrée dans le rapport de présentation du Conseil régional des Orientations Budgétaires (OB) 2025**

**Trajectoire budgétaire 2025-2028**

	<b>Compte Administratif 2023</b>	<b>Compte Administratif estimé 2024</b>	<b>Compte Administratif simulé 2025</b>	<b>Compte Administratif simulé 2026</b>	<b>Compte Administratif simulé 2027</b>	<b>Compte Administratif simulé 2028</b>
Recettes de fonctionnement	2 505,3	2 562,8	2 603,6	2 660,9	2 693,1	2 701,7
Dépenses de fonctionnement	2 140,9	2 172,1	2 234,0	2 260,4	2 253,2	2 219,5
<b>Epargne brute</b>	<b>364,4</b>	<b>390,7</b>	<b>369,6</b>	<b>400,4</b>	<b>439,9</b>	<b>482,2</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>14,5%</i>	<i>15,2%</i>	<i>14,2%</i>	<i>15,0%</i>	<i>16,3%</i>	<i>17,8%</i>
Remboursement contractuel du capital de la dette	174,3	185,4	179,0	200,9	185,4	188,5
<b>Epargne nette</b>	<b>190,1</b>	<b>205,2</b>	<b>190,6</b>	<b>199,6</b>	<b>254,6</b>	<b>293,7</b>
Recettes propres d'investissement	280,5	321,2	246,9	266,8	254,2	255,9
Dépenses d'investissement hors dette	953,9	985,3	863,6	828,6	841,6	841,6
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	37,0	0,0	0,0	0,0
<i>Part des dépenses d'investissement</i>	<i>31%</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>27%</i>	<i>27%</i>	<i>27%</i>
<b>Besoin d'emprunt</b>	<b>-483,2</b>	<b>-458,8</b>	<b>-463,1</b>	<b>-362,2</b>	<b>-332,8</b>	<b>-292,0</b>
Nouveaux emprunts	491,0	403,1	463,1	362,2	332,8	292,0
Encours de dette	3 106,4	3 324	3 608	3 769	3 917	4 020
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>8,5</b>	<b>8,51</b>	<b>9,8</b>	<b>9,4</b>	<b>8,9</b>	<b>8,3</b>

## LEXIQUE

**Autorisation de programme** - constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

**Autorisation d'engagement** - constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement.

**Encours de dette ou capital restant dû** - La somme globale des crédits en cours, mesurée à un instant précis. Cette somme correspond donc au montant total des emprunts restant à rembourser.

**Épargne brute** - différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit couvrir à minima le remboursement du capital de la dette.

**Épargne nette** - mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'investissement. Ce ratio s'obtient en déduisant les remboursements de la dette de l'épargne brute.

**Capacité de désendettement** - représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute.

**Fonds de roulement** - le fonds de roulement de clôture correspond au cumul des excédents ou des déficits antérieurs, corrigés du résultat de l'exercice. Il permet de vérifier l'équilibre de la structure financière en couvrant le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

**Section de fonctionnement** - retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes inhérentes aux interventions et au fonctionnement de la Région (gestion courante et régulière).

**Section d'investissement** - retrace les opérations modifiant de façon durable la valeur du patrimoine, soit de la Région, soit de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers, détenus par la Région (travaux dans les lycées...), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunts...) ou des recettes destinées au financement des dépenses d'investissement (les subventions d'équipement).